

C-69 : La protection de l'environnement en otage au Sénat



CENTRE QUÉBÉCOIS DU
DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Par Me Karine Péloffy MSc B.C.L. LL.B

Le Centre québécois du droit de l'environnement



Mission : favoriser l'accès à la justice en environnement, protéger l'environnement et les milieux de vie

1. 1989 : fondé par des juristes intéressés par les aspects juridiques d'enjeux environnementaux
2. Information juridiques aux citoyens et aux groupes de protection de l'environnement
3. Participation aux consultations gouvernementales sur diverses réformes législatives et réglementaires
4. Plus d'une cinquantaine de mémoires portés à l'attention de commissions gouvernementales
5. Impliqué depuis aout 2016 dans les processus de réforme fédéraux
6. Conférences en droit de l'environnement
7. Action devant les instances judiciaires

Sommaire de la présentation

- I. Contexte et raison d'être de la réforme**
- II. Avancées principales sur les 3 thèmes de C-69 (évaluation, énergie, navigation)**
- III. Recommandations d'améliorations**
- IV. Opposition au projet de loi**
- V. Prochaines étapes**
- VI. Questions et discussion mobilisation**

Comparaison des processus de création des lois fédérales C-38 et C-69

C-38 ET C-45

En 2012, le gouvernement précédent a démantelé le cadre de protection de l'environnement afin de favoriser l'expansion de l'industrie pétrolière.

Aucun processus de consultation publique préalable et s'est glissé dans une loi mammoth sur le budget de 425 pages qui amendait, abrogeait ou introduisait plus de 60 lois d'un seul coup.

A été adopté sans amendement par les deux Chambres en moins de trois mois par une procédure particulière du Sénat.

Une demande d'accès à l'information avait démontré que les cinq lois environnementales affectées en 2012 avaient été identifiées au gouvernement comme prioritaires par l'industrie pétrolière

Même la Première ministre de l'Alberta est d'avis que la loi de 2012 est « brisée, mal avisée et nuisible ».

C 69: Important processus de consultation pour restaurer les protections et la confiance du public.

- Un comité d'experts sur les processus d'évaluation environnementale de quatre personnes qui a visité 21 municipalités à travers le Canada (dont Vancouver, Calgary, Edmonton, Fort McMurray Montréal et Québec) et produit un rapport de 138 pages.
- Un comité d'experts sur la modernisation de l'Office national de l'énergie de cinq personnes qui a visité 10 municipalités, et produit un rapport de 88 pages.
- Un comité multilatéral consultatif composé de représentants de l'industrie, de groupes écologistes et des peuples autochtones qui offre des conseils à la Ministre de l'environnement depuis l'été 2016 jusqu'à ce jour.
- Un comité de la Chambre des communes qui a reçu plus de 250 mémoires et entendu plusieurs témoins sur la loi sur les eaux navigables.
- Une consultation en ligne sur le document de travail du gouvernement « Examen des processus d'évaluation environnementale et réglementaire » précèdent le dépôt du projet de loi.
- Le comité de la Chambre des communes qui a fait l'étude du projet de loi au printemps 2018 a entendu plus de 100 témoignages et apporté plusieurs amendements.

Projet de loi a pris tout l'automne pour être renvoyé pour étude au comité qui fait maintenant une tournée du Canada à la demande des opposants issus de l'industrie pétrolière.

Doit être adopté avant la levée parlementaire à la fin juin...

Promesse électorale, discours du trône et mandats ministériels et C-69



L'objectif du gouvernement fédéral est de rétablir la confiance du public, d'acheminer nos ressources vers les marchés et d'introduire de nouveaux processus équitables afin...

- de rétablir une surveillance étroite et des évaluations environnementales rigoureuses;
- de s'assurer que les décisions se fondent sur la science, les faits et les preuves, y compris les connaissances des peuples autochtones;
- de fournir aux citoyens et aux experts la possibilité de contribuer réellement aux discussions;
- d'exiger que les promoteurs de projets utilisent des technologies qui réduisent les incidences environnementales.

<http://eareview-examenee.ca/fr/participe/suggested-themes-for-discussion/fr/panels-terms-of-reference/>

- Renouveler une relation de nation à nation avec les peuples autochtones, basée sur la reconnaissance des droits, le respect la coopération et le partenariat (Premier Ministre actuel)

..

Avancées C-69 / Assurer des évaluations de projets rigoureuses et équitables (1/3)



- Introduit une phase préparatoire de 180 jours pour identifier les enjeux clés, inclure les participants plus tôt dans le processus et faciliter la collaboration avec les provinces;
- donne aux citoyens une vision plus transparente quant à la façon dont les décisions sur les projets évalués sont prises;
- veille à ce que les citoyens soient entendus dans le processus d'évaluation des projets pouvant avoir un impact sur l'environnement et leur santé;
- considère la contribution d'un projet aux engagements climatiques du Canada;
- considère les droits des peuples autochtones et renforce leur rôle dans la révision de projets;
- élargit la portée des examens de projets pour y inclure la durabilité, ses impacts sur la santé et la société (incluant impact différencié selon les genres).
- ONÉ / CCSC ne dirigent plus d'évaluation, ne peuvent présider les commissions d'examens et ne peuvent y avoir une majorité de membres.

Avancées C-69: Restaurer la confiance dans la réglementation de l'énergie (2/3)



- Renforce l'indépendance de l'organisme de réglementation fédéral de l'énergie;
- supprime les obstacles à la participation publique aux audiences du projet (c'est-à-dire l'exigence selon laquelle les participants doivent être « directement touchés » par un projet);
- assure que les changements climatiques sont pris en considération dans toutes les évaluations de projets;
- veille à ce que les mêmes normes et procédures d'évaluation soient appliquées à tous les projets énergétiques, qu'il s'agisse d'un pipeline, d'une centrale nucléaire, d'un barrage hydroélectrique ou encore d'une ligne de transmission.

Avancées C-69: Supervision améliorée pour les eaux navigables (3/3)



- Élargit la protection de TOUTES les eaux navigables en ce qui concerne les projets majeurs;
- ajoute une approbation supplémentaire pour les projets, non mineurs, ayant un impact sur les voies navigables énumérées dans l'annexe;
- crée un registre public pour suivre l'impact des projets sur la navigation;
- élargit le nombre de voies navigables couvertes avec une nouvelle définition des eaux navigables, plus large que la définition de 2012;
- exige que le ministre considère les effets cumulatifs des projets sur la navigation.

Quelques recommandations d'améliorations nécessaires

Des processus d'évaluation véritablement indépendants du pouvoir politique et économique:

- Que le Président de l'Agence d'évaluation d'impact plus indépendant par son processus de nomination parlementaire;
- Qu'un comité d'experts, et non la Ministre, décide qui est éligible à être membre d'une commission d'examen;
- Que le Président de l'Agence, et non la Ministre, choisissent les membres d'une commission d'examen;
- Qu'il n'y ait aucune ingérence ministérielle dans le processus d'évaluation;
- Que les pouvoirs d'enquête des commissions soient augmentés.

Opposition au projet de loi C-69



- Campagne Suits N' Boots et convoi des camionneurs de l'Alberta
- La plupart des témoins devant le comité sénatorial sont opposés au projet de loi (toutes les industries sauf MAC Stantec et Golders / toutes les provinces et territoire sauf CB et Nunavut).
- Les opposants dominant les média anglophones
- Points reprochés:
 - Les considérations économiques doivent être mises de l'avant;
 - Trop de considération 'politique' dans les évaluations de projets (climat/durabilité)
 - Trop de discrétion pour la Ministre ou le Cabinet d'arrêter un projet
 - Les évaluations prendront trop de temps.

Prochaines étapes



- Le projet de loi est actuellement devant le Comité sénatorial de l'Énergie, de l'Environnement et des Ressources Naturelles
- Le comité voyagera à 9 destinations à travers le pays et **sera à Québec le 26 avril prochain** pour tenir des consultations sur le projet de loi.
- Si vous voulez comparaître devant le Comité du Sénat pour témoigner, envoyez un message courriel à enev@sen.parl.gc.ca et demandez à comparaître devant le Comité (le Sénat couvre fréquemment les frais de déplacement nécessaires). Vous pouvez aussi envoyer un mémoire à la même adresse sans témoigner.
- Comité doit faire son rapport au Sénat pour le 9 mai / autres amendements possibles par l'ensemble des Sénateurs après, adoption par 2 Chambres.
- Peur que le projet de loi meurt au feuilletton si pas adopté par le Sénat et la Chambre des communes à la levée parlementaire du 28 juin.

En résumé



- **∴ C -69 n'est pas parfait, mais définitivement un pas dans la bonne direction et bien mieux que le cadre actuel.**
- Probablement notre seule opportunité de changement positifs pour les années à venir
- C-69 a besoin que nous le défendions contre l'offensive des intérêts pétroliers au Sénat.
- La division et la rhétorique sont à la hausse (i.e. les écologistes sont attaqués pour leur financement étranger ('foreign funded radicals'))
- Le comité sénatorial sera à Québec le 26 avril, offrant une opportunité de participer et mobiliser les citoyens intéressés et média.
- **∴ il ne faut pas affaiblir C-69!**

Merci !!

Période de questions / mobilisation



Pour témoigner / soumission: enev@sen.parl.gc.ca

Pour de l'aide / information: k.peloffy@gmail.com

Pour plus d'info : <https://www.cqde.org/fr/nos-actions/reforme-federale/> (onglet documentation)

